



Dossier N° : 11850755
Démarche : PREFECTURE DE POLICE - Délivrance d'une carte de stationnement pour les titulaires d'une autorisation de stationnement (ADS) de taxis parisiens (changement de véhicule ou d'horodateur, perte ou vol de la carte de stationnement, première délivrance)
Organisme : Bureau des taxis et transports publics (ADS)
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : vendredi 17 mars 2023 10h44

Identité du demandeur

Email : claire.deveughele@gescop.fr
Civilité : M.
Nom : TAIB
Prénom : lg

Formulaire

1. Qualité du demandeur

Vous êtes :
Société

Attention : Tous les contrats (salarié ou locataire-gérant) doivent être déclarés au bureau des taxis et transports publics : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ads-enregistrement-contrat>

Si vous êtes artisan ou locataire-gérant, numéro de la carte professionnelle en cours de validité

Non communiqué

Si vous êtes une société ou un organisme de gestion, nom de la société ou de l'organisme de gestion

TAXICOP

Numéro de SIRET

SIRET : 62203235700056

SIRET du siège social : 62203235700056
Dénomination : TAXICOP
Forme juridique : Autre SA coopérative à conseil d'administration
Capital social : 489 300 €
Libellé NAF : Transports de voyageurs par taxis
Code NAF : 4932Z
Date de création : 1 janvier 1962
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés
Code effectif : 21
Numéro de TVA intracommunautaire : FR25622032357
Adresse : TAXICOP
44-48
44 AV DU GENERAL DE GAULLE
94240 L'HAY-LES-ROSES
FRANCE

si vous s
obligato
-ai-

2. Motif de la demande

Quel est le motif de votre demande ?

Changement de véhicule et d'horodateur

3. L'autorisation de stationnement qui fait l'objet de la demande

Numéro de l'autorisation de stationnement concernée par la demande

1367

Votre plaque ou votre carte ont-elles été déposées au bureau des taxis et des transports publics ?

Non

4. Pour faciliter le traitement de votre demande, vous devez fournir tous les justificatifs nécessaires lors du dépôt de votre dossier. Merci de vérifier que vous êtes bien en possession des pièces mentionnées ci-dessous :

1. Si votre demande fait suite à une cession, une vente, un changement de destination ou un retrait de la circulation de l'ancien véhicule, joindre obligatoirement :

- Un certificat de cession
- Un bon d'effaçage
- Ou tout autre document qui atteste que le véhicule n'est plus utilisé comme taxi sous ce numéro d'ADS.

2. Si vous avez changé d'horodateur, joindre obligatoirement :

- L'attestation de déprogrammation de l'ancien horodateur
- L'attestation de programmation du nouvel horodateur.

Si vous souhaitez mettre en circulation un véhicule après un transfert d'ADS, joindre obligatoirement :

L'autorisation d'équiper remplie et signée par un installateur agréé.

4. Si votre demande fait suite à une perte, un vol ou une destruction du véhicule (Incendie, etc.), joindre obligatoirement :

Une copie du récépissé de dépôt de plainte ou de main courante.

Le récépissé délivré par les forces de police ou de gendarmerie doit obligatoirement préciser l'immatriculation du véhicule ainsi que le numéro d'autorisation de stationnement (ADS).

5. Si votre demande faite suite à l'attribution d'une ADS gratuite, joindre obligatoirement :

- Le certificat d'installation des équipements spéciaux taxi, mentionnant la marque, le modèle et le numéro de série du taximètre
 - Le certificat d'immatriculation à votre nom du véhicule destiné à être exploité comme taxi (pour les véhicules neufs, le cas échéant, le certificat d'immatriculation provisoire délivré par le concessionnaire)
- Attention : Si le véhicule a été immatriculé il y a plus d'un an joindre le rapport de contrôle technique taxi
- L'attestation d'assurance de ce véhicule

5. Documents spécifiques à fournir pour un changement de véhicule ou une première demande de carte de stationnement suite à la délivrance d'une ADS gratuite

Immatriculation de l'ancien véhicule
EE-900-PN

Immatriculation du nouveau véhicule
GM-404-HS

Couleur du nouveau véhicule
NOIR

Si autre couleur, préciser
Non communiqué

6. Votre carte sera envoyée sous 10 jours à l'adresse que vous avez déclarée à l'administration

Avez-vous une nouvelle adresse à déclarer ?
Non

Indiquer votre adresse
44 Avenue du Général de Gaulle 94240 L'Haÿ-les-Roses

S'il s'agit d'une nouvelle adresse, vous devrez joindre obligatoirement les pièces justificatives ci-dessous :

Paris, le 01/09/2016

L'autorisation de circuler, stationner et prendre
en charge la clientèle sur la voie publique

N°: 1367 délivrée le 01/01/1990 est accordée à :

Société : TAXICOP

pour le taxi immatriculé : EE-900-PN

horodateur intégré au taximètre : 11367 semel fr 3000

n° de compte : 319 025 05

**CETTE AUTORISATION DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE
À TOUTE RÉQUISITION DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE**

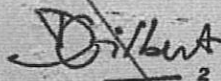
Le maintien de cette autorisation est subordonné au respect de la réglementation en vigueur et au paiement des droits de stationnement. Ceux-ci doivent être payés trimestriellement à la recette générale des finances de Paris. Tout paiement nécessite l'indication du numéro de compte porté ci-dessus.

Maude Carle
Alise C.

14/03/2023



Pour le préfet de police
Le chef du bureau
des taxis et transports publics



Delphine GILBERT